

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Crépy-en-Valois

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Crépy-en-Valois. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 582-585;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_3805

Fichier pdf généré le 02/05/2018

BAILLIAGE DE CRÉPY-EN-VALOIS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres (1).

Du 14 mars 1789.

Sont comparus :

Pour l'ordre du clergé,

Les chanoines et chapitre de l'église royale de Saint-Aubin de Crépy, comparants par M. Pierre-Nicolas Mahieux, l'un d'eux ; et encore ledit sieur Mahieux comme procureur de M. Jacques-Nicolas Germain, curé de Boulart, et de M. Nicolas-Charles Bachesne, curé d'Étavigny ;

Les doyens, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Thomas de Crépy, comparants par M. Noël-François Choron, doyen et chanoine ; de M. Marc-Nicolas Tirlet, chantre en dignité de ladite église, leurs députés ;

Le collège des chapelains de l'église collégiale de Saint-Thomas de Crépy, comparant par Dom Pallouy ; et encore ledit Dom Pallouy, comme procureur de dom François Rozier, prieur titulaire de Notre-Dame de Nantheuil-Haudonne, et des prieurs et religieux bénédictins dudit Nantheuil ;

Dom Jacques-Marie Roland, prieur titulaire du prieuré de Crépy, comparant par dom Jean-Baptiste Chabrier, prieur conventuel de la communauté de Saint-Ancouel ; et encore ledit Chabrier, comme député de ladite communauté, et des dames prieure et religieuses ursulines de Crépy ;

Dom Jean Faurichon de la Bardounie, religieux bernardin, directeur des dames abbesse, prieure, et religieuses du Parc-aux-Dames, comme procureur fondé de ladite abbaye ; et comme fondé de la procuration de messire Pierre-Hilaire Coutard-Dupuy Renard du Soucy, prieur commendataire du prieuré de Vernelle ;

Dom Jean Vacquette, religieux bénédictin de Saint-Arnould de Crépy, comme procureur de dom Noé Lacroix, prieur titulaire de Saint-Vandrille de Rivecourt ;

Dom Pierre-Charles Petit-Pain, religieux de Saint-Arnould de Crépy, comme procureur de René Levitoux, prieur de Saint-Nicolas, de Courson et Labrévière, et des dames abbesse, prieure et religieuses de Chelles, à cause de leurs terres et seigneuries de Rozières ;

M. Jacques-Victor Fortier, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Béthisy, en son nom, et comme procureur de M. Jean-Louis Béarn de Béon, prieur du prieuré commendataire de Saint-Adrien de Béthisy, et de M. François-Antoine Florné, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Géromesnil ;

M. Jean-Baptiste Durier, prieur conventuel de l'abbaye de Notre-Dame du Lieu Restauré, député des religieux de ladite abbaye ;

M. Nicolas-Augustin Dutailly, prêtre, curé de la paroisse d'Orrouy, et comme procureur de

Claude Forest, prieur, ministre de la maison de Verberie, ordre de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des captifs ;

Les dames prieure et religieuses du prieuré de Saint-Michel de Crépy, comparant par M. Pierre-Antoine Dambezieu de Calignon, leur fondé de procuration ; laquelle, sur la réquisition du procureur du roi et sur le vu des titres d'établissement de cette maison en hôpital, notamment des lettres patentes du roi Henri IV, données au mois de juin 1608, et en conformité de l'article 11 du Règlement de Sa Majesté du 24 janvier dernier, nous avons rejetée ;

M. Pierre-Antoine Dambesieux de Calignon, prêtre, ancien chanoine de l'église collégiale de Saint-Thomas de Crépy, comme procureur de Guillaume-Germain Guillot, titulaire de la chapelle de Saint-Germain de Béthisy ;

Dom Pierre-Antoine Lhuillier, religieux bénédictin de Saint-Arnould de Crépy, comme procureur de dom Adrien-Marie Badinot, titulaire de la chapelle de Saint-Louis, en l'église de Saint-Agathe de Crépy ;

M. Jean-Marie-Ange-André Gabriel, chanoine de Saint-Thomas de Crépy, comme procureur de Louis Leclerc, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Denis de Crépy, et de Cosme-Annibal-Pompée Varlet, chapelain de la chapelle de Saint-Louis de l'église collégiale de Saint-Thomas, indépendante du collège des chapelains de ladite église ;

M. Jean-Christophe Gollier, prêtre, chanoine et curé de Saint-Thomas de Crépy, en son nom et comme procureur de M. Jean-Armand de Roquelure, évêque de Senlis, à cause de ses terres et seigneuries de Bémont, Bouillaut, Geresme, Saint-Vaast de Lougmont et de ses autres terres et seigneuries audit duché ; et encore comme procureur de M. Jean-Louis Robert, chapelain titulaire de la chapelle de Nantheuil-le-Haudoin ;

M. Louis-Antoine Flobert, prêtre, curé de la paroisse de Nantheuil-le-Haudoin, en son nom et encore au nom et comme procureur de Simon Bailleux, chapelain de la chapelle de Saint-Julien de l'Hôtel-Dieu de Nantheuil-le-Haudoin ; mais, sur la réquisition du procureur du roi, en conformité de l'article 11 du règlement de Sa Majesté, ledit Bailleux a été rejeté ;

M. Jacques-Nicolas Martin, prêtre, curé de Trumilly, en son nom, et comme procureur de M. Jacques Testu, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en ladite église de Trumilly ;

MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Meaux, à cause de leurs terres et seigneurie de Boullard ; et Pierre de Roualème, abbé commendataire de Saint-Furon de Meaux, à cause de la terre et seigneurie d'Étalvigny, comparants par M. Jérôme-François de Pompry, prêtre, chanoine et sous-chantre de l'église de Meaux, leur fondé de procuration ;

Les dames abbesse, prieure et religieuses de Colinance, ordre de Fontevrault, à cause du fief de la Clergie et autres terres et seigneuries, situées audit duché comparant par dom Antoine de Lafont, sous-prieur de Saint-Arnould de Crépy ;

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

Les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye royale de Royallieu, à laquelle est réunie l'abbaye de Morienval, à cause de leurs terres et seigneuries situées dans ledit duché de Valois, qui sont Morienval, Bethancourt, Fresnoy-la-Rivière, Elincourt, Saint-Clément; comparantes par dom Narcisse-Bernard Cousin, religieux bénédictin de Saint-Arnoult de Crépy;

Les sieurs, prieur et religieux de la chartreuse de Bourg-Fontaine, à cause de leurs fiefs, terres et seigneuries de Beauvoir, en la paroisse d'Arrouy-du-Temple, en la paroisse de Sennevières; de La Tour, paroisse de Morienval; Duplessis le Bougre, en la paroisse de Couvergnon, et autres terres et seigneuries situées dans l'étendue dudit duché; comparants par frère Gaspard du Boieu, religieux coadjuteur de ladite chartreuse;

Les dames prieure et religieuses de Longprès, ordre de Fontevrault, à cause de leur fief en la paroisse de Feigneux; du fief des Oulieux, paroisse de Larguy, et autres fiefs et seigneuries situés audit duché; comparantes par dom Jean Friquet, religieux de Fontevrault, directeur de ladite communauté;

MM. les doyens, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Senlis, à cause de leurs terres et seigneuries de Fremoi-le-Luat, Bazoches en la paroisse de Duvy, Le Clos Bernard, en la paroisse de Rozières, et autres terres et seigneuries situées audit duché; comparant par M. Denis-Jacques-Mathias Belard, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Thomas de Crépy, leur procureur;

M. Pierre Letellier, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Agathe de Crépy;

M. Etienne Letellier, prêtre, curé de Saint-Denis de Crépy, en son nom, et comme procureur de Jean-Baptiste Didier, curé de Bemont;

M. Christophe-Grégoire-Marie Farondel, prêtre curé de Plessis-Placy, en son nom, et comme fondé de la procuration de M. François Cussan, curé d'Echempeu;

M. Nicolas Gesfroi, prêtre, curé de Fresnoy-les-Gombries, et encore comme procureur de Jean-Louis Pinart, curé d'Acy-en-Multieu, et de Pierre-Benoit Berger, curé de Rosoy;

M. François-Edouard Delamartinière, prêtre, curé de la paroisse d'Auges-Saint-Vincent;

M. Quelin de Villers, prieur-curé de Bargny;

M. Charles Lenormand, prêtre, curé de Béthancourt;

M. Quelin Warenguin, prêtre, curé de Béty;

M. François Ruellon, curé de Boissi-les-Gombries;

M. Toussaint-Jean-François Leroy, prêtre, curé de Villers-Saint-Genest en son nom, et comme fondé de procuration de M. Joseph Humbert, curé de Bouillancy, et de M. Laurent Cos, chapelain titulaire de la chapelle de la Sainte-Famille au château dudit Bouillancy;

M. Louis-Joseph Anique, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Martin-Bouillant;

M. François Desgland, desservant de la paroisse de Champlien, succursale d'Arrouy;

M. Louis-Etienne Hallet, prêtre, curé de la paroisse de Chevreuille;

M. Nicolas-Louis Hourdé, prêtre, curé de Verberie, en son nom, et comme procureur de M. Pierre-Antoine de Hurcaux, prêtre, curé de la paroisse de Notre-Dame de la Croix Saint-Ouen; de Pierre-Barthélemy Castres, prêtre, curé de Rhui; de M. Pierre-Jean-Baptiste Laforest, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Germain-les-Verberies; et de M. Etienne-Auguste Lévêque, pré-

tre, curé de la paroisse de Vaau de Lougmont; M. Jean-Marie de Bauzière, curé de Feigneux; M. Charles Drulin, curé de Fresnoy-la-Rivière;

M. Guillaume Testard, prêtre, curé de Fresnoy-le-Luat-Saint-Marc;

M. Antoine-Joseph Lanot, prêtre, curé de Gillocourt;

M. Antoine-Pierre Violet, prêtre, curé de Glaigne;

M. François-Xavier-Mathias Dariague, prêtre, curé d'Yvors;

Frère Charles Marie, desservant de la cure de Larguy;

M. Joseph Suot, prêtre, curé du Luat;

M. François-Éléonore Gatebois, curé de Levigneu, en son nom, et comme procureur de M. Pierre Le Roux, prêtre, curé de Rouvres-en-Multieu;

M. Michel Dauré, prêtre, curé de Moulignirussi, en son nom, et comme procureur de Michel Dauré, prêtre, curé de Vez.

M. François-Xavier-Antoine Woïrin, prêtre, curé de Morcourt, en son nom, et comme chargé de la procuration de M. Louis-Barthélemy Reculet, curé de Saint-Vaudril de Rivecourt;

M. Hugues-Jacques Capamecut, curé de Morienval;

M. Nicolas-Victor Froy, curé de Néry;

M. Jean-Joseph Traizet, curé d'Ormoy-le-Davien;

M. Jean-Jacques Farochon, curé d'Ormoy-Villers, en son nom, et comme procureur de M. Jean-Nicolas Cueul, curé de Rouvelle;

M. Jean Charles, curé de Poudront;

M. Louis-François Creté, curé de Proye;

M. Alexis Cornet, curé de Rocquemont;

M. Pierre-Jacques Boitel, curé de Saint-Martin de Béthisy, en son nom, et comme fondé des procurations de M. Louis-Charles Le Viel, curé de Saint-Denis de Rucourt; de M. Jean-Antoine Deveau, ancien curé dudit Saint-Martin de Béthisy, et doyen rural;

M. Jean-Alexandre Leduc, curé de Saint-Clément;

M. Pierre Lainé, curé de Saint-Germain-les-Crépy;

M. Louis-Jean-Blanche de Geresme, curé de Saintuines;

M. Jacques-Victor Fortier, curé de Saint-Pierre de Béthisy;

M. Charles Bevières, comparant par M. Nicolas-Charles Boitel, chanoine de Saint-Thomas de Crépy;

M. Pierre Rault, vicaire de la paroisse de Sainte-Agathe de Crépy, en son nom, et comme fondé de la procuration de Jean-François Leclerc, desservant de la paroisse de Sennevières.

Pour l'ordre de la noblesse,

Messire Louis-Joachim Paris Potier de Gesvres, seigneur de May-en-Multieu, à cause de la duché-pairie de Gesvres, terre et seigneurie dudit May Rouvres, Echampen, Varinfroy et autres terres dans ce duché de Valois;

Messire Emard-Pierre George marquis de Nicolay, seigneur d'Yvors et autres lieux, en son nom, et comme procureur de Son Altesse monseigneur Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Nantheuil-le-Haudoin, Ormoy, Villers et autres terres assises dans l'étendue dudit duché de Valois; et de messire Claude Dessainaut, seigneur de Vaucelles, paroisse de Néry-le-Ples-

sis, châtelain, paroisse de Trumilly; Ladoue, paroisse de Saint-Pierre de Béthisy, et autres terres situées dans le duché de Valois;

Messire Michel-Palamède de Forbin, comte de Samsou, à cause de ses terres et seigneuries de Saintumes et Saint-Sauveur de Geromesnil et autres terres et seigneuries dans le duché de Valois, en son nom et comme procureur de messire Charles-Marie-Philippe Huchet de Labedeyère, seigneur de Néry;

Messire François-Emmanuel Decapendu de Boursoune, comte de Boursoune, à cause de sadite seigneurie, en son nom et comme procureur de messire Jacques-François Molet, seigneur de Trumilly;

Messire Gabriel-Auguste, comte de Mazancourt de Devivières, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son nom à cause de dame Victoire-Thérèse Hardouin de Beaumoïs, son épouse, suivant sa procuration; et encore comme procureur de dame Adélaïde-Thérèse Hardouin de Beaumoïs, épouse de messire Ernest-Louis-Joseph comte de Spare, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie-Charlotte Hardouin de Beaumoïs, épouse de Michel-Balthazar de Gouy-Darcy, vicomte de Gouy, maréchal des camps et armées du Roi; lesdites dames comtesses de Nazancourt, de Spare, et vicomtesse de Gouy Darcy, dames conjointes des fiefs et seigneuries de Baron-la-Montagne, en la paroisse de Rozières, les Sachets et autres lieux; comparantes à cause de ladite seigneurie de la Montagne; et comme procureur de Son Altesse Sérénissime monseigneur Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, duc de Valois;

Messire François-Joachim marquis de Nazancourt, seigneur du Fresnoi, Boïssi, les Gombières, Coyolles et autres terres et seigneuries, dans le duché de Valois, en son nom, et comme procureur fondé de dame Marie-Catherine Brignolé, princesse de Monaco, épouse séparée de corps et de biens de messire Honoré-Camille-Léonard Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, ladite princesse de Monaco, dame de Levignen, des terres et seigneuries de Betz, Macquelines, Ormoy-Ledavieu, Seillel, terres en dépendant, dans l'étendue du duché de Valois; et de messire Charles-Maurice Grimaldi, comte de Valentinois, baron de Saint-Lô, grand d'Espagne de la première classe, demeurant à Betz;

Messire Louis-Christophe Héricart, seigneur de Thury, à cause de son fief de Saint-Martin-le-Pauvre, en la paroisse de Boulart, en son nom, et comme procureur de Louis-Ferdinand-Henri de Laloge, sieur de Brisson, seigneur de Drachy et du fief de la Grange-Rouge, dans le ressort dudit duché; et de messire François-Nicolas-René de Peruse d'Escars, né comte d'Escars, gentilhomme d'honneur de monseigneur le comte d'Artois; et de messire Louis-Etienne-François de Damas, comte de Damas-de-Crux, maréchal des camps et armées du Roi, tuteur et gardien noble de la demoiselle sa fille mineure, née de son mariage avec demoiselle Sophie-Joseph-Suie-Antoinette de Ligny; ledit sieur comte d'Escars, à cause de la dame son épouse, propriétaire par indivis du fief de Huleu, paroisse de Nézy;

Messire Louis-François Héricart, vicomte de Thury, seigneur de Reteuil, en son nom et comme procureur de messire Jean-Alexis-Henri de Laloge, seigneur des fiefs de Porriget et Porteront, au duché de Valois; et de messire Jean-Baptiste-

François-Marie, comte de Vassant, seigneur de Bouneuil et Romeny, situés dans le duché de Valois;

Messire Jean-François Neret, seigneur de Sery, fief des Ferets et autres lieux dans ledit duché;

Messire Robert-Nicolas de Vavrance, seigneur de Javel;

Messire Louis-François Le Pelletier de Glatigny, chevalier, seigneur d'Hautecourt, Petit Glatigny, en la paroisse de Saint-Pierre de Béthisy; en son nom et comme procureur de messire Antoine-Claude de Beurin, comte de Glaignes et seigneur de Vaucourtois; et de François-Alexandre Le Carruyer de Saint-Germain, seigneur du fief d'Harancourt, paroisse de Verberie, et autres terres et seigneuries, situées dans l'étendue dudit duché; et de messire Charles-Henri comte des Fossés, seigneur du comté de Villeneuve-sur-Verberie, du fief de Capy, paroisse de Saint-Vaast de Louquemont, et autres terres et seigneuries dans ledit duché;

Messire Claude-Charles Du Boulet des Brosses, seigneur en partie de Deméville; en son nom et comme procureur de dame Marie-Adélaïde Daublet, veuve de messire Guillaume-Antoine-Alexandre Defrance, dame en partie dudit Deméville;

Messire Jean-François Du Boulet de Thérampy, aussi seigneur en partie de Deméville;

Messire Jean-Louis de Maintenant, seigneur de Goudreville, Rocquigny, et autres lieux; en son nom et comme procureur de Jacques-Vincent Coquerel, seigneur de Mouligny-le-Sec, Russi, fief de Gaulne, situés dans ledit duché;

Messire François-Victor-Benoît Dennare, seigneur de Rosoy, en son nom et comme procureur de Joséphine-Ferdinand-Léone-Colette d'Haugouwart, veuve de maître Jean-Baptiste-Joseph Petitpas, seigneur de Vez; en qualité de mère et tutrice de ses enfants mineurs, à cause de sa seigneurie de Vez;

Messire Antoine-Victor-Benoît Dennare de Rosoy fils, en son nom;

Messire Jacques-François Lhuillier de La Chapelle du Tronchet;

Messire Guillaume Breteau;

Messire Jean-Baptiste-François-Joseph Mazancourt Dufresnoi, chevalier de Mazancourt;

Messire Jean-François Valère de Saint-Jullien, en son nom et comme fondé de la procuration de dame Marie-Catherine Dufresne, veuve de messire Pierre-François de La Granche; dame du fief de Chennelet en partie; et de celle de messire Pierre-Jacques de La Granche, seigneur en partie de Villers en Mi-les-Champs;

Messire Henri-Jean-Toussaint de Pehu, en son nom et encore au nom et comme fondé de la procuration de messire Antoine-Auguste de Dixmude ou Dixmue, seigneur de Haune; et de Jeanne-Julie-Louise-Gabrielle-Huberte de Rocquigny de Palcheu, épouse dudit sieur de Dixmude ou Dixmue; de dame Jeanne-Françoise-Armande Lebel de Croisy, veuve de messire Antoine-François-Hubert-Gabriel de Rocquigny, chevalier, seigneur du Falicel, Palcheur et autres lieux, dans l'étendue du duché, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, et dudit feu sieur de Rocquigny son mari; lesdits sieur et dame de Dixmude de Haune, et veuve de Rocquigny Du Fayel, copropriétaires du fief de Chaumont, en la paroisse d'Angers-Saint-Vincent; et de celle de messire François-Gilbert-Henri marquis de Salvart de Moutroignon, au nom et comme tuteur de ses deux demoiselles mineures, héritières de dame Marie-Rosalie-Olympe Boulon de Boileau; et en

cette qualité, seigneur du fief de Boileau en la paroisse de Vez.

Pour l'ordre du tiers-état,

Ville de Crépy en Valois. M. de Limon, intendant de Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc d'Orléans;

M. Michel-Augustin Lefebvre, lieutenant particulier;

M. Pierre Urfemer Levasseur;

M. Charles-Antoine Fanon;

M. Antoine-Charles Laurens;

M. Antoine-Claude-Emmanuel-Laurent de Waru;
Acy. Pierre-Alexis Vict et Louis-Philippe-François Leroi;

Autelly. Maurice Poirée et Jacques d'Aubigny;

Auger-Saint-Vincent. Claude Belard et Charles-Sébastien Aveline;

Bargny. Eloi Lefebvre et François Perseguères;

Bemont. Jean-Jacques Bernard Bourgeois et Thomas Duchâteau;

Bethancourt. Jean Lelong et Jean-Jacques Dupont;

Betz. Charles Chatelain et Etienne Genouville;

Bouillaney. Eloy Courtier et François-Martin Lenfant;

Bouillane. Jean-Louis Dambry et François-Martin Cailleux;

Boulard. Louis Dubarbe et Charles Gourlet;

Boursoune. Eloy François et Pierre Delamarre;

Chavre. Jacques Gilquin et Jean-Baptiste Mercier;

Chevreuille. François-Alexandre Bezot et François-Bernard Le Court;

La Croix Saint-Ouen. Pierre-Louis Lesquellir, Antoine-Joachim Leclerc et Dominique Meunier;

Crouttes-sur-Marnes. Ambroise Marie Théodore Morin et Marcel Graicot;

Cuvergnon. Alexandre Viet et Louis-Sébastien;

Damart. (Néant);

Demeville; Joseph Andrieux et Pierre Desmoullins;

Davy. Louis Neueglise et Jean Dumesnil;

Echampeu. Etienne Becnier et Pierre Taroux;

Etavigny. Denis Louquet et Gilbert Delahaye;

Lefayel. Pierre Leviel et Etienne Bousier.

Feigneux. Antoine Mocquet et Etienne-Victor Dessouche;

Fresnoi-la-Rivière. Jacques Maillet et Nicolas Barre;

Fresnoi-les-Gombries et Boissy. Pierre Cailleux et Jean-Baptiste Dhuique;

Fresnoi-le-Luat. Henri Coquerel et Félix Perrier;

Gilocourt et Bélival. Antoine Gatelet et Jean Portejoie;

Glaignes. Jean Goud Praquin et Pierre Morel;

Goudreville. Antoine-René Cailleux et Jean-Pierre Roquencourt;

Ivors. Marie-Alexandre Choron et Pierre Lefèvre;

Largny. Médard-François Fournier et Pierre Varnillot;

Leluat. Pierre Cointre et Toussaint Mercier;

Levigneu. Antoine-Louis-Bernard Labbé et Louis Chelier;

Maquelines. François Bochet et Jean-Baptiste Varin;

May-en-Multieu. Pierre-Théodore Roche et Pierre-Barthélemy Orry;

Montigny Russy. Antoine Moquet et Pierre Dufresne;

Morcourt. Jacques-Honoré Huiot et Joseph de Neufmaison;

Morienvall, Buy et dépendances. Nicolas Choron Pierre Dumont et Jacques Trouvain;

Nantheuil-le-Haudoin. Jean Fauvelet, Félix-Léopold Gibert, Philippe Thomas et Louis-Charles-Sébastien Madelain;

Nantheuil-sur-Marne. Eloy-Nicolas Vercousin et Jean-Baptiste Vaillant;

Néry. Louis-François Rouville de Lagrange et Charles Lebrasseur;

Noé-Saint-Martin. (Néant);

Ognes. (Néant);

Ormoi-Ledavieu. Jacques-François Leroy et Jacques Simart;

Ormoi-Villers. Etienne Dorles et Jean-Michel Fontaine;

Orrouy et Champlieu. Bernabé Bompierre et Martin Delargille;

Le-Plessis-Placy. Antoine-Bernard Hannoteau et Jacques Bataille;

Poudrouin. Jean-François Lescaillou (seul);

Proye-les-Gombries. Michel Mauléau et François Caux;

Rhuis. Jean-Louis Roger et Pierre Personne;

Rivecourt. François Foucounoir et Jean-Baptiste Counefray;

Rocquemont. Joseph Perrier et Jean-Baptiste Lesueur;

Romeny. Pierre-Antoine Babet et Barthélemy Mauthel;

Rozières. Nicolas-Henry Gibert et Pierre Robin;

Rozoi-en-Multien. Benoit Fournier et Bernard Gibert;

Rouville. Marie-François Simon et Roger Lemoine;

Rouvres-en-Multien. Pasquier Aubry et Pierre Mathieu Rain;

Rucourt. Louis Leduc et Nicolas Leduc;

Sennevieres. Charles Lecourt et Eloy Harcet;

Sery et Magneval. Simon Rieul Huyot et François Levasseur;

Saint-Clément. Jacques-Victor Causourier et Christophe Ceusier;

Saint-Germain-les-Crépy. Zacharie Brué Desouches et Pierre Simon, le jeune;

Saint-Germain-les-Verberie. Jacques Poncet et François-Louis Bergeron Delataur;

Saintumes. Charles Bergeron et Jean-Nicolas Geriot;

Saint-Martin-Béthisy. Philippe-Antoine Coignasse Desjardins et Jacques Duchâteau;

Saint-Pierre-Béthisy. François Derville et François Pasquier;

Saint-Sauveur ou Geromesnil. Alexis Viart et François Landigeois;

Saint-Vaast de Longuemon. Louis Thiénard et Claude Lebègue;

Trumilly. Pierre-Charles Lemoine et Henri-Antoine Gatté;

Vernifroy. Louis Marsant et Antoine-Pascal Legrand;

Verberie. Pierre-Charles-Emmanuel Thibault, Louis-François Sauvage de Longchamps, Claude-Antoine-Bonaventure Lesuer et Claude Duvivier;

Vermes. Antoine Varlet, l'ainé (seul);

Vezles Chatel. François Moulin et Pierre Tassart;

Villers-Saint-Genest. Nicolas Leroi et Antoine-Denis Denise.